



Est ce qu'orange à le droit?

Par **clik83**, le **03/10/2011 à 18:54**

bonjour
je viens vers vous car je traverse un petit problème de "principe".
Au mois de juillet 2011 j'ai envoyé à réparer un mobile (orange) au "sva" sous garantie.
lors de la récupération de mon mobile ils m'accusent d'avoir abîmé la coque du téléphone et me facturent la modeste somme de 125.58.
motif de la facture "coque abîmée"
Après plusieurs tentatives envers orange ou j'essaie désespérément de leur faire comprendre que lors de mon envoi du téléphone il était en parfait état, ils ne veulent rien savoir et m'ont facturé (en prélèvement automatique) cette somme.
Ils ne m'ont jamais proposé de devis ou de me demander si j'étais d'accord pour la réparation.
comment puis-je faire???
merci de votre réponse.

Par **clik83**, le **03/10/2011 à 20:03**

up

Par **clik83**, le **04/10/2011 à 19:24**

hooo!!! personne ne veut me répondre????